IL NE FAUT PAS TROMPER LE PEUPLE;


THE NEWBERRY LIBRARY · CHICAGO

IL NE FAUT PAS
TROMPER LE PEUPLE,
OU
*Lettre de M. B*** à M. Anson, ci-devant receveur général des Finances, Député à l'Assemblée Nationale.*
Sur les Assignats et la monnoie de cuivre.

Paris, 19 *Mai* 1791.

Monsieur,

Je tiens un journal des opérations de l'assemblée nationale de ce matin, et j'y vois avec surprise que M. Anson appuye la proposition (1) *d'autoriser des établissemens pour échanger les gros assignats en fractions revêtues de signatures connues, et celles-ci en sols.* —

---

(1) *Cette proposition a été faite il y a quelques jours, par M. Montesquiou - Fézenzac.*

C'est donc une machine encore bien peu connue que l'association des hommes en nation ! L'intérêt particulier prévaudra donc toujours sur l'intérêt général ! Savez-vous, Monsieur, ce que l'on pense de cette proposition ? Le voici (1). Celui qui l'a faite est nécessairement ou actionnaire, ou facile à se laisser prévenir, ou séduit, ou incroyablement peu instruit. -- Mais toutes les discussions de société n'arrêtent pas le mal, parce qu'elles n'éclairent pas ceux qu'il est important de l'être : il faut remonter à la source, s'adresser à ceux qui peuvent prévenir ou arrêter les progrès du mal : c'est pourquoi MOI, qui ai fait mes preuves de désintéressement et d'amour patriotique, je vais, puisqu'il en est tems encore, vous opposer des vérités qui n'ont été ni annoncées, ni peut-être apperçues.

D'abord, je soutiens qu'autoriser des sociétés particulieres à former des établissemens pour

---

(1) *En termes modérés, car dans les sociétés particulieres, dans les cafés, dans les grouppes des lieux publics, on se permet de parler avec une liberté qui offense la délicatesse de sentiment, et le désintéressement que l'on doit croire à ceux qui ont proposé et soutenu cette demande.*

échanger les gros assignats contre des fractions, c'est une autorisation fausse, impolitique, dangéreuse; je soutiens que c'est l'avidité de l'intérêt particulier qui a enfanté ce projet; je soutiens que c'est un œuvre d'agiotage; je soutiens que les ennemis de la constitution s'en pourront servir comme d'un moyen infaillible pour opérer une contre-révolution sanguinaire; je soutiens que l'assemblée nationale ne peut forcer aucun individu à avoir confiance à accepter les billets de sociétés particulieres, parce qu'elle n'a ni le pouvoir, ni le droit de nous garantir la probité, la sûreté, la solvabilité de ces sociétés (1) dont la banqueroute seroit d'autant plus aisée à soupçonner, que l'émission des petits assignats nous est

---

(1) *Ces sociétés offriront un cautionnement de 6 millions pour Paris : hé bien ! elles émettront pour 50 millions de leurs billets; elles réaliseront les assignats en monnoie, en marchandises, en bijoux, à quelque prix que ce soit; elles fuiront en pays étranger avec un vol réel de près de 30 millions en or, argent, ou pierres précieuses. Dans les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons, la masse des précautions à prendre est incalculable.*

annoncée devoir être très-prochain : je soutiens que c'est par ces raisons qu'il doit en résulter une effrayante confusion, une source de disputes entre ceux qui auront accepté et ceux qui refuseront ces *fractions d'assignats*; je soutiens, enfin, qu'il n'y a que les départemens, saisis d'une portion du pouvoir exécutif, qui puissent faire cette opération sous l'autorisation de l'assemblée nationale. C'est parce que j'ai cru à cette grande vérité, que j'ai présenté, il y a deux mois, au département de Paris, *le projet contre la vente de l'argent* (1) dont j'ai l'honneur de vous envoyer une demi-douzaine d'exemplaires. Ce projet a pour base des principes qu'il n'est pas hors de propos de retracer en ce moment.

1°. Une nation, quelque soit la forme de son gouvernement monarchique, aristocratique, démocratique, ou mixte, une nation est une réunion d'hommes que le besoin a rapproché, et qui se sont engagés les uns envers les autres, chacun envers tous, et tous envers chacun, de concourir individuellemeut au bien géneral, tandis que l'on feroit concourir la force réunie

---

(1) *Les exemplaires s'en distribuent gratuitement chez M. de la Marniere fils, rue de la Michaudiere, n°. 7.*

au bien individuel. Ainsi, la confédération des hommes en Empire a pour principe le besoin, pour effet le bien, pour moyens les forces physiques et morales de chaque individu.

2°. Il faut conséquemment, que tous les individus d'un empire agissent pour l'intérêt général, s'ils veulent que l'on travaille pour leurs intérêts particuliers.

3°. Ce que les individus attendent du corps, c'est-à-dire de la république, consiste en protection, secours et garde : il est impossible que la république procure garde, secours, protection, sans le concours des individus qui la composent.

4°. Ce sont les forces individuelles réunies qui constituent la force de la république : ce sont toutes les facultés réunies qui forment la faculté de la république ; ce sont toutes les volontés réunies qui font la volonté de la république.

5°. Ainsi il y a action et réaction continue des individus à la république, et de la république aux individus : ainsi l'intérêt général est toujours concomitant avec l'intérêt particulier : ainsi le bonheur de la république est inhérent au bonheur des individus. L'individu n'est pas heureux, si la république est en souf-

france ; la république est en souffrance quand l'individu n'est pas heureux.

6°. Il faut conséquemment que tous les individus contribuent au bien, à l'avantage, au bonheur de la république, afin que la république puisse faire refluer sur les individus le bien, l'avantage et le bonheur. Il faut que les individus dotent la république, et qu'ils suppléent par tous moyens à l'insuffisance du revenu de la dotation.

7°. L'avantage de la république doit l'emporter sur l'avantage du particulier, parce que l'avantage de la république est l'avantage de tous ; tandis que l'avantage du particulier n'est que l'avantage d'un.

Il résulte de ces principes, que ce qui peut tourner à l'avantage de tous (1), ne doit pas tourner au profit de ces sociétés particulieres qui n'ont en vue que leur intérêt personnel.

Voilà, Monsieur, ce que j'avois à dire sur ce premier objet : je viens au second, qui n'est pas moins important.

Nous sommes dans une crise tellement inquiétante, que nous sommes forcés d'avoir re-

---

(1) *C'est l'effet que l'on doitattendr du p lan que j'ai proposé.*

cours aux remedes extrêmes pour subvenir PROMPTEMENT à la rareté du numéraire métallique : et l'assemblée nationale n'a rien trouvé de plus expéditif qu'une fabrication de monnoie de cuivre, à la vérité, indéterminée, mais que l'on avoit élevée jusqu'à 40 millions. Sait-on ce que c'est qu'une fabrication de sols de cuivre pour 40 millions ? Sait-on qu'il faudroit plus de trois années pour l'accomplir ? Cependant il faut un REMEDE PROMPT.

Je sais qu'il ne suffit pas de hasarder une assertion : je prouve ce que j'avance.

1°. Je défie au monnoyeur le plus habile et le mieux servi de monnoyer plus de 16 à 1700 pieces par heure, ou plus de 18,000 dans un jour. J'admets la possibilité de 20000 pieces : un balancier rendra conséquemment, au plus, 1000 livres par jour.

2°. Je soutiens qu'il est impossible que, l'un portant l'autre, les dix-sept hôtels des monnoies fournissent plus de trois balanciers perpétuellement en activité : donc chacun des dix-sept hôtels des monnoies fabriquera tout au plus 3000 livres par jour.

CALCULONS.

Un hôtel des monnoies fabriquera 90,000

livres *par mois*, et 1,080,000 livres *par année*; dix-sept hôtels fabriqueront 1,530,000 liv. *par mois*, et 18,360,000 liv. par année.

Dans ce calcul, j'ai supposé un travail continu, sans exception de fêtes et dimanches, sans égard aux saisons d'hiver ou d'été. Si vous chaumez les fêtes, si vous admettez qu'en hiver on ne peut pas travailler plus de sept à huit heures, votre fabrication sera réduite à un million par mois, à 12 ou 13 millions par année. Donc j'ai eu raison de dire que trois années suffiroient à peine à cette fabrication de 40 millions. Donc j'ai eu raison de dire qu'une fabrication de gros sols de cuivre seroit insuffisante pour subvenir promptement à la rareté du numéraire et à concourir avec l'émission des assignats.

Quel est donc le remede, demanderez-vous? C'est celui que j'ai proposé à M. Rabaud de Saint-Etienne; c'est encore celui que j'ajoute en ce moment.

1°. La fabrication d'une monnoie succursale d'un métal un peu plus cher que le cuivre rosette, mais en revanche, plus beau par sa couleur, plus solide en brillant, et moins fort en odeur. Chaque piece de dix au marc de quatorze lignes de diametre, vaudra 5 sols, et la

fabrication sera de la plus parfaite exécution. Le modele que je vous envoye ne vous en indique que le poids et le diametre ; car l'empreinte en sera incomparablement plus belle, et le métal du modele n'est que de cuivre rosette.

2°. Il faut une fabrication de monnoie de 10 et 20 sols d'argent au titre de 6 deniers, avec les coins de 12 et de 24 sols, et des précautions particulieres : cette fabrication rendra trois millions par semaine.

3°. Il faut une autre monnoie d'argent au même titre, de la valeur de 40 sols, au diametre de 14 lignes, de 14 pieces 2 tiers au marc : cette monnoie sera également de la plus grande perfection : un balancier en frappera 40,000 liv. par jour.

Je m'attends que l'on m'opposera la cherté du métal d'argent. La réponse à cette objection, quoique facile, exige des détails dont cette lettre n'est pas susceptible. Ces détails ne seroient même guere compris par ceux qui n'ont pas une grande triture monétaire. J'offre de développer mes moyens à vous, Monsieur, à MM. de Boufflers, Rabaud de Saint Etienne, Beaumetz, Reubel et Cernon, qui avez une connoissance plus particuliere de cette matiere. Je n'entends

pas, au reste, exclure qui que ce soit de cette conférence, parce que je ne suis pas de ces charlatans à secrets qui font mystere des plus petites opérations : je ne fais mystere de rien : mes connoissances, mes talens, le fruit de mes études, de mes veilles, de mes travaux, tout cela appartient à ma patrie, à mon roi, à mes concitoyens, de même que mon amour, mon zèle, et tout ce que j'ai, et tout ce que je puis. Cet offre bien pur ne peut pas être suspèct : on ne me soupçonnera plus d'étaler un zèle intéressé ; on ne m'accusera plus de l'ambition d'occuper une place honorable dans l'administration des monnoies, puisqu'elles sont toutes remplies ; et si elles ne l'étoient pas, il n'en est aucune que je dusse ou voulusse accepter.

Il est important que le public soit éclairé sur ses véritables intérêts ; il m'est important que je fasse cesser les reproches que l'on me fait, de garder le silence depuis la mort de M. de Mirabeau : c'est pourquoi je vous demande la permission de faire imprimer cette lettre.

Il me reste une autre demande à vous faire : c'est de vous tenir en garde contre le détestable projet d'organisation monétaire que veut faire décreter le comité des monnoies. J'ai trois ouvrages sur ce projet, dont la mort de mon ami,

M. de Mirabeau, a retardé l'impression (1). J'offre de les communiquer à vous, Monsieur, et à tous ceux des membres de l'assemblée nationale qui voudront se résoudre à m'accorder quelques heures d'audience. --- Celui auquel M. de Mirabeau écrivoit : « Je ne puis vous » exagérer, Monsieur, ni ma satisfaction, ni » ma reconnoissance. Il m'est impossible de » croire que l'on puisse résister à l'évidence » d'une telle démonstration. . . . Je ne puis » plus vous dissimuler mon impatience de commencer avec vous un grand travail qui embrasse l'ensemble du systême de la manipulation et de la législation monétaire. Si vous » y portez la même méthode, la même concision, la même simplicité, vous aurez assurément autant de disciples que d'auditeurs et

(1) *Je les ferai imprimer par souscription au profit de celui qui indiquera le plus sûr et le plus prompt remede de faire cesser la rareté du numéraire et la vente de l'argent, qui est bien la plus inconstitutionelle, la plus dangéreuse des opérations, que tous les plus profonds penseurs ont condamné comme contraire aux principes ainsi qu'à la nature des choses et à l'essence des idées sur les monnoies.*

» de lecteurs : vous aurez rendu un très-grand » service ; et je serai trop heureux, en ayant eu » l'honneur d'être votre organe, de vous en » renvoyer toute la gloire, ect. » Celui, dis-je, auquel un Mirabeau écrivoit ainsi, mérite, peut-être, que l'on daigne l'entendre : celui qu'un homme, tel que Mirabeau, appelloit publiquement sa conscience en finances et monnoie, pourroit, peut-être, porter un peu de lumiere dans l'antre aussi ténébreux que mystérieux dont on ne lui a pas accordé l'entrée.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur, BEYERLÉ.